PLAN LOCAL D'URBANISME
de
FALCK

Règlement graphique
Ensemble du ban communal

Echelle : 1/5000e

Approbation de l'élaboration du P.L.U. par Délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

3.1

Atelier *A4* **architecture et urbanisme durables**
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax: 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE

- Limite du territoire communal
- Limites de zones du règlement graphique du P.L.U.
- Limites de secteurs du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacements réservés
- Eléments de paysage à protéger et à mettre en valeur :
  - arbres remarquables isolés à préserver
  - boisements et haies à préserver ou à planter
  - zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau, à protéger et à mettre en valeur
- Immeubles et monuments à protéger et à mettre en valeur pour des motifs culturels et historiques
- Périmètre global des zones d'aléas de l'inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines)
- Périmètre global des zones d'aléas mouvements de terrain liés aux anciennes exploitations minières de houille, de cuivre et de plomb

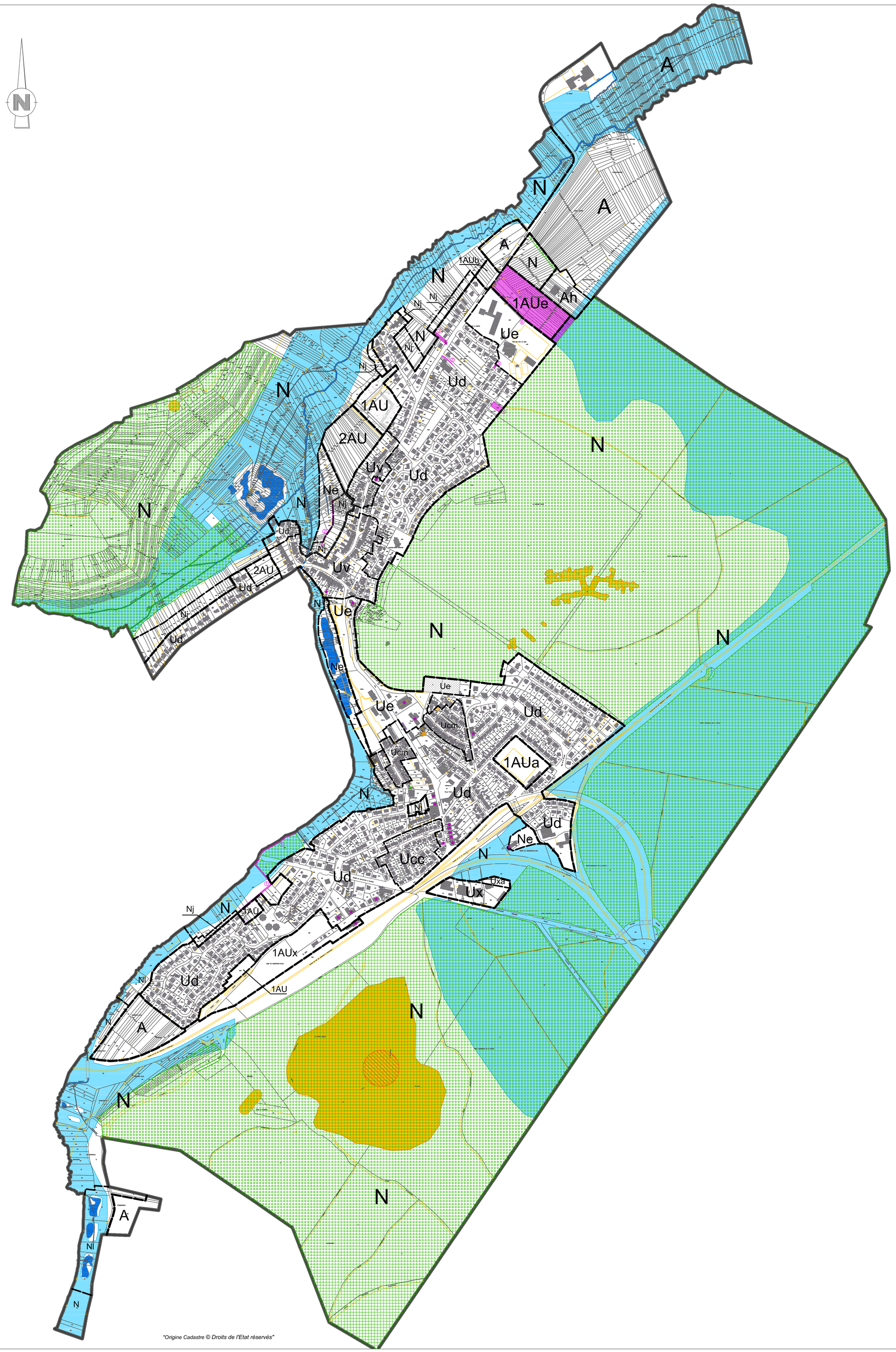

"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés"